

Conférence de presse Ecophyto du 13 novembre 2017

à Bergères (Aube)

Sommaire :

- I. Le plan Ecophyto II : déclinaison régionale et priorités
- II. Le réseau DEPHY fermes dans le Grand Est
- III. Les groupes 30 000 : principes et état d'avancement en région Grand Est
- IV. L'implication des Agences de l'eau dans le plan Ecophyto II
- V. Présentation de l'exploitation agricole SCEA du Val Lacot et du groupe DEPHY 10-52
- VI. Présentation du groupe 30 000

I. Le plan Ecophyto II : déclinaison régionale et priorités

- Objectifs et contexte national

Le plan Ecophyto II, publié le 26 octobre 2015, est copiloté par les Ministères de l'agriculture et de l'environnement. Il conforte les acquis du premier plan et notamment ses dispositifs phares : Certiphyto, Bulletin de Santé du Végétal et Réseau de fermes DEPHY, prévoit des actions complémentaires (projet 30 000, Certificat d'Economie de Produit Phytosanitaire) et une déclinaison territoriale renforcée. Il réaffirme l'objectif de réduction de 50% du recours aux produits phytosanitaires en France et fixe l'échéance à l'horizon 2025 avec un objectif intermédiaire de moins 25% en 2020. Il prend également en compte tous les impacts sur la santé, l'eau, l'air et le sol.

Ce plan s'inscrit dans le cadre de la «directive européenne 2009/128 pour une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable» qui demande à ce que les Etats membres disposent d'un plan d'action national.

- Financement

Le plan est financé par une part de la redevance pour pollutions diffuses collectée sur la vente des produits phytopharmaceutiques et payée par les acheteurs finaux. L'enveloppe annuelle nationale dédiée est d'une part, de 41 millions gérés par l'Agence Française pour la Biodiversité et, d'autre part, de 30 millions d'euros gérés par les agences de l'eau, cette dernière est destinée à soutenir les investissements réputés diminuant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les exploitations et à aider l'accompagnement aux changements de pratiques. La 1ère enveloppe est gérée au niveau national sur les dispositifs phares. La seconde représente environ 10 % (des 30 millions d'euros) en région Grand Est.

- Déclinaison régionale

Chaque région a élaboré sa feuille de route définissant la déclinaison régionale du plan. Elle identifie les enjeux, les objectifs et les priorités à l'échelle régionale, elle sert de support aux appels à projets. La feuille de route Grand Est a été élaborée sous co-pilotage DRAAF-DREAL, en partenariat avec la chambre régionale d'agriculture, les agences de l'eau, le conseil régional, l'Agence régionale de santé, les coopératives et, plus généralement, l'ensemble des acteurs socio-professionnels et associatifs concernés. Les travaux ont permis de définir cinq enjeux :

- **Enjeu 1** : *vers une agriculture Grand Est plus économe en produits phytopharmaceutiques* ;

Ce 1^{er} enjeu repose sur 5 objectifs :

- faire rayonner les réseaux DEPHY fermes et DEPHY expé, de manière à permettre une meilleure diffusion des résultats obtenus ;
- accompagner le maximum d'agriculteurs dans la transition vers l'agro-écologie (notamment grâce aux groupes 30 000) et les engager vers des changements de système et la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- apporter un appui au travers d'aides aux agro-équipements performants et aider au déploiement de ces techniques ;
- améliorer le bulletin de santé du végétal ;
- accompagner les projets collectifs de filières et de territoires et aider à l'organisation de filières à faible utilisation d'intrants.

- **Enjeu 2** : *les actions visent à minimiser les risques pour la santé des utilisateurs et l'exposition des riverains* ;

- **Enjeu 3** : *des milieux moins impactés par les produits phytopharmaceutiques* ;

Les actions devront permettre de limiter la présence des produits phytosanitaires dans les milieux et leurs impacts vis-à-vis de l'eau, l'air et la biodiversité

- **Enjeu 4** : *accompagner les évolutions prévues par la loi « Labbé »* ;

En Jardin, espaces végétalisés et infrastructures, les objectifs sont de développer le recours aux solutions alternatives pour les collectivités et les professionnels et la sensibilisation du grand public.

- **Enjeu 5** : *renforcer la formation initiale et la professionnalisation des actifs*.

Les références Ecophyto seront diffusées auprès de l'ensemble des publics : apprenants, professionnels et conseillers.

Par ailleurs, l'État est garant de la mise en œuvre du plan. Il s'assure de l'efficacité des actions qui sont mises en œuvre au niveau régional : le plan Ecophyto II s'est en effet fixé des objectifs de résultat. La feuille de route régionale prévoit donc la mise en place d'indicateurs à l'échelle régionale pour suivre l'évolution de l'utilisation des produits phytosanitaires et de l'état des milieux (eau et air), ainsi que les actions mises en œuvre.

Pour plus d'informations : <http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/ECOPHYTO-la-feuille-de-route>

II. Le réseau DEPHY Ferme dans le Grand Est



Dans le cadre du plan Écophyto, le dispositif DEPHY Ferme rassemble depuis 2010 des groupes d'agriculteurs afin de réduire leur dépendance aux produits phytosanitaires.

DEPHY Ferme c'est ... un réseau d'exploitations engagées volontairement dans la réduction des produits phytosanitaires. Au niveau national, il existe actuellement 257 groupes d'une dizaine d'agriculteurs, soit près de 3 060 exploitations engagées. Chaque groupe est accompagné par un animateur appelé Ingénieur Réseau. L'objectif de **DEPHY** est de **D**émontrer, **E**xpérimenter et **P**roduire des références sur les systèmes économes en **pHY**tosanitaires.

Les techniques utilisées pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sont multiples : la résistance variétale aux maladies, l'optimisation de la qualité de la pulvérisation, l'allongement de la rotation, le désherbage mécanique, l'amélioration de la biodiversité fonctionnelle, etc.. La mise en œuvre de celles-ci peut être plus ou moins facile, aussi bien techniquement que psychologiquement. Les échanges dans les groupes sont importants et permettent à chacun de se faire une idée de ce qui pourrait fonctionner sur sa ferme.

Grâce aux échanges collectifs et à l'appui de leur conseiller, les agriculteurs mettent en place des leviers sur leurs exploitations qui permettent petit à petit de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Une fois que les techniques et les leviers ont fait leurs preuves, le transfert des pratiques se fait au travers de nombreuses actions de communication menées à la fois par les ingénieurs réseau, la Chambre Régionale d'Agriculture et la DRAAF. Une cellule d'animation nationale est également chargée de coordonner et mettre en valeur les résultats et connaissances acquises à travers DEPHY. Le site <http://www.ecophytopic.fr/> en est l'illustration.

Quelques chiffres (2017) :

Dans le Grand Est :

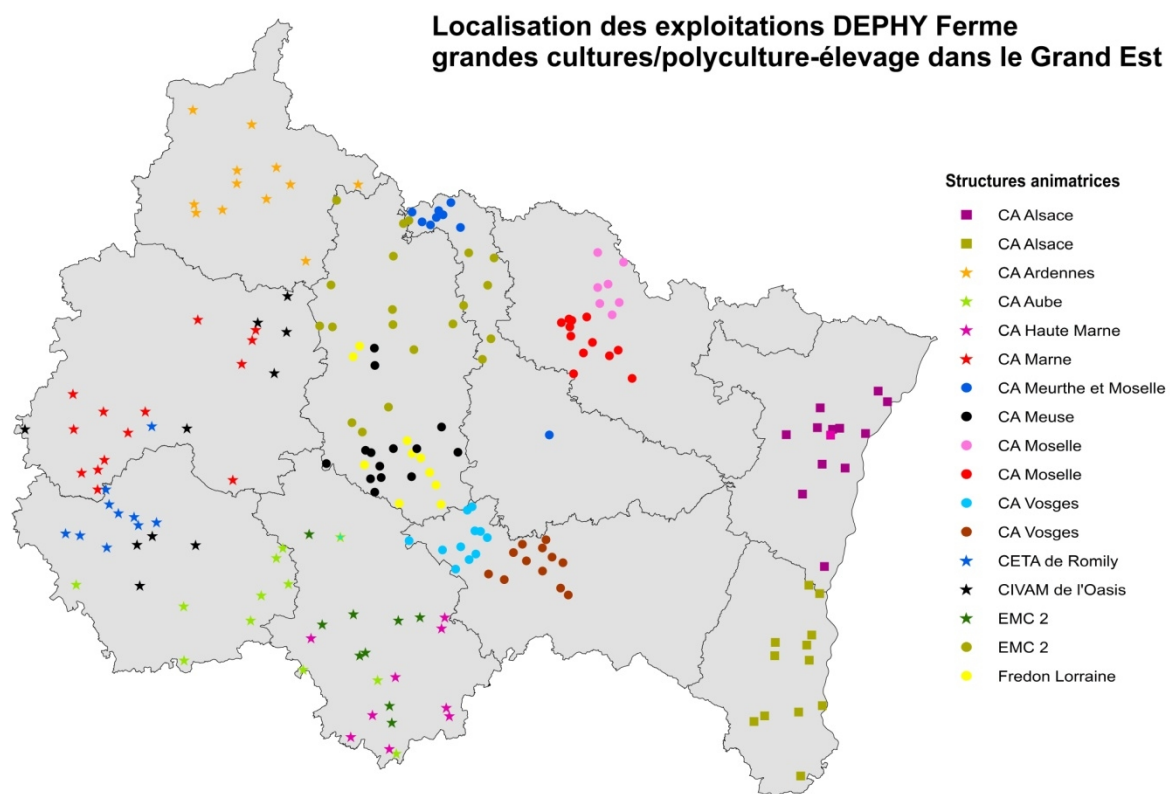
- **5 productions** engagées dans DEPHY Ferme : grandes cultures/ polyculture élevage, viticulture, maraîchage, arboriculture et horticulture/pépinière (depuis 2016) ;
- **30 groupes** d'une dizaine d'agriculteurs et de producteurs sont présents, toutes productions confondues, dont 11 nouveaux groupes créés en 2016 ;
- **Réduction d'utilisation des produits phytosanitaires** dans les fermes DEPHY du Grand Est entre 2010 et 2015 (en % d'indice de Fréquence de Traitement) :

Grandes cultures et polyculture-élevage	Cultures légumières - plein champ (moyenne nationale)	Viticulture	Arboriculture
-12%	-30%	-17%	- 6%

- ❖ En grandes cultures/polyculture-élevage, **70%** des fermes ont diminué leur indice de fréquence de traitement.

Chaque groupe DEPHY est porté par une structure agricole (celle qui emploie l'ingénieur réseau). Dans le Grand Est, il y a plus d'une dizaine de structures différentes qui accompagnent les groupes DEPHY : les Chambres d'Agriculture, la coopérative EMC2, l'AREFE, PLANETE Légumes, la FREDON, l'OPABA, le CETA de Romilly, le CIVAM de l'Oasis, Est Horticole, le CIVC, GPB Dieuze-Morhange, LORCA et le Comptoir Agricole.

La carte ci-dessous montre l'exemple de la production grandes cultures/polyculture-élevage. On y voit la répartition plutôt homogène des exploitations sur la région ainsi que la diversité des structures qui accompagnent ces exploitations dans la réduction et la meilleure utilisation des produits phytosanitaires.



Contacts

Jessica BESSON

jessica.besson@grandest.chambagri.fr

Alice Six

alice.six@grandest.chambagri.fr

Chambre régionale d'agriculture Grand Est

tél: 03 83 96 85 02

III. Les « groupes 30 000 » : principes et état d'avancement en région Grand Est

L'objectif du plan Ecophyto II est de démultiplier les actions mises en œuvre en s'appuyant notamment sur l'action « 30 000 », action phare du plan. Cette action vise à multiplier par 10 le nombre d'exploitations engagées dans la démarche au travers des groupes dits « groupes 30 000 ». Ce nombre part du principe que chaque exploitation du réseau de ferme DEPHY doit permettre un effet d'entraînement vers des systèmes à bas niveau d'intrants sur 10 exploitations.

Ces groupes sont mobilisés autour d'un projet collectif de réduction significative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques également décliné à l'échelle de chaque exploitation. Chaque groupe choisit la structure la plus adaptée pour l'accompagner dans ses démarches collectives et individuelles. Ces groupes peuvent être suivis par des animateurs, également conseillers agricoles, disposant de compétences reconnues. C'est sur la base de la mobilisation des structures de conseil et de développement existantes que ces groupes sont constitués.

Les techniques mises en œuvre dans le cadre des groupes 30 000 pour atteindre les objectifs de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques n'ont pas vocation à être forcément innovantes du moment qu'elles sont efficaces vis-à-vis de la réduction des usages. Notamment, il peut être fait référence aux techniques déjà expérimentées au sein des groupes DEPHY, ou à d'autres références existantes, les premières pouvant être privilégiées car elles ont démontré leur efficacité. Le projet doit clairement expliquer quels sont les objectifs et les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Les groupes 30 000 ont également vocation à diffuser auprès d'autres exploitations (échanges d'expériences), c'est un élément clé de la réussite du dispositif (effet tache d'huile).

En région Grand Est, **ce sont 44 groupes qui ont fait l'objet d'une reconnaissance depuis 2016. Ils sont répartis suivant les filières : 33 en grandes cultures-polyculture élevage ; 9 en viticulture et 2 en horticulture.** Ces groupes bénéficieront d'un accompagnement (animateur) sur 3 ans afin d'établir un diagnostic des pratiques pour chaque exploitation et définir avec l'exploitant un plan d'action. L'évolution des pratiques des agriculteurs fera l'objet d'un suivi, notamment au travers des IFT collectifs et individuels. Il s'agit d'un accompagnement allégé par rapport à celui qui a été apporté aux groupes DEPHY. Les agriculteurs mettront en place des techniques déjà éprouvées, notamment celles issues de l'expérience de DEPHY.

L'accompagnement des « groupes 30 000 » est financé au niveau régional par une enveloppe gérée par les agences de l'eau. Cette enveloppe est issue de l'élargissement de l'assiette de la redevance pour pollutions diffuses sur les produits phytopharmaceutiques.

IV. L'implication des Agences de l'eau dans le plan Ecophyto II

(voir fiche jointe)

V. Présentation de l'exploitation agricole SCEA du Val Lacot et du groupe DEPHY 10-52

Messieurs Patrice et/ou Francis BOUR de la SCEA du Val Lacot font partie du Groupe de Développement Agricole local (GDA de Champignol) depuis leur installation. Lors du premier cycle DEPHY (2010-2015), ils ont suivi les travaux du réseau via les communications réalisées auprès des GDA. Sur cette même période, les aléas climatiques et la fluctuation des prix, couplés aux problématiques techniques comme la gestion des adventices ont remis en cause les systèmes conventionnels sur le Barrois. A l'issue d'influences de divers groupes techniques travaillant sur le changement de mode de production, Patrice et Francis Bour se sont engagés dans une démarche agroécologique. Ils sont entrés dans le réseau DEPHY lors du ré-engagement de 2015-2016. Leur objectif est de développer un système de production plus robuste et plus durable.

(voir fiche jointe : présentation du groupe DEPHY 10-52)

VI. Présentation du groupe 30 000

Le Groupe d'Agriculture Intégrée de Brienne le Château regroupe 16 agriculteurs sur des systèmes de production très diversifiés. On y trouve des polyculteurs-éleveurs (ovins, bovins allaitants, cailles) et des polyculteurs (essentiellement en grandes cultures) dont deux sont en Agriculture Biologique, dont un produit des Plantes Aromatique et Médicinale.

Le groupe issu du GDA de Brienne le Château est labellisé GIEE depuis 2017, il fait partie également des 7 groupes dit « 30 000 » issus du plan Ecophyto 2, validés à ce jour dans l'Aube.

Malgré la diversité des productions, des types de sol au sein du groupe, les membres se sont retrouvés autour d'une thématique commune : l'autonomie des exploitations. Le projet vise la triple performance économique, environnementale et sociale. Le travail est assez vaste : autonomie alimentaire pour les éleveurs, autonomie énergétique, autonomie aux intrants. La réduction de la dépendance aux produits phytosanitaires est donc l'un des principaux axes du projet.

La phase de diagnostic des pratiques est en cours mais de nombreux leviers sont déjà mis en œuvre dans le groupe pour réduire l'usage des produits phytosanitaires. Le désherbage mécanique est l'un des premiers : le binage des colzas, du tournesol se pratique par exemple dans le groupe.

Au-delà des leviers utilisés séparément c'est la combinaison de tous qui est travaillée. La plupart des membres du groupe travaillent à la mise en œuvre de l'agriculture de conservation sur leurs exploitations. Ils font le pari, en diversifiant leurs rotations, en réduisant le travail du sol et en implantant des couverts végétaux, de favoriser la biodiversité fonctionnelle et de réduire à terme l'utilisation des produits phytosanitaires

Un gros travail d'associations de culture est mené dans ce cadre. Des actions spécifiques pour

favoriser la biodiversité fonctionnelle sont prévues à l'échelle des exploitations mais également du territoire. Le groupe travaille également sur la complémentarité entre élevage et cultures : celle-ci permet de favoriser l'autonomie alimentaire des éleveurs tout en limitant les consommations de carburants et de produits phytosanitaires des polyculteurs.

Pièces jointes :

- Présentation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- Le réseau DEPHY 10-52 : 12 agriculteurs, 1 engagement pour une démarche agro-écologique et performante
- DEPHY ferme, c'est quoi?
- Les réseaux des Fermes DEPHY Viticulture en Champagne
- Journal Echophyto n° 2